



rn2.fr

C'EST LE MOMENT  
DE DONNER  
VOTRE AVIS !

PARTICIPEZ  
À LA CONCERTATION  
PUBLIQUE

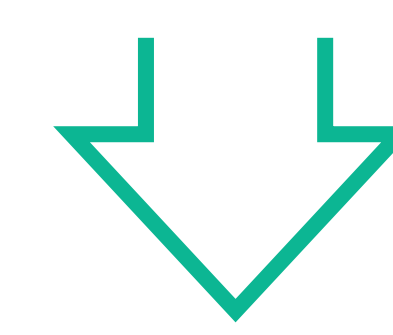
DU 10 JANVIER  
AU 25 MARS 2022

## POURQUOI UN PROJET DE MISE À 2 X 2 VOIES ?

La RN2 joue un rôle central pour l'accès aux bassins d'emploi et la desserte des communes et des activités économiques et agricoles.

### LA SITUATION AUJOURD'HUI

- Dans la **section contournant Laon** (sud de Laon à l'A26 au niveau de Chambry) : un enjeu de **sécurisation**  
Le nombre d'accidents est supérieur dans cette section à ce qui est observé sur le même type de route au niveau national
- Entre l'**A26 et Avesnes-sur-Helpe** : des enjeux de **cadre de vie et de conditions de déplacements**  
La RN2 traverse douze agglomérations, ce qui crée des gênes pour les riverains (bruit, pollution...) ; les vitesses maximales autorisées sont hétérogènes et les dépassements ne sont pas possibles partout, ce qui engendre de l'inconfort pour les usagers



### LES OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer les conditions de déplacements et sécuriser les carrefours et les dépassements
- Améliorer le cadre de vie des habitants en contournant les centre-bourgs
- Intégrer la réflexion multimodale et les enjeux environnementaux dès la conception du projet



LA RÉFLEXION  
SUR L'AMÉNAGEMENT  
DE LA RN2 INTÈGRE  
TOUS LES DÉPLACEMENTS



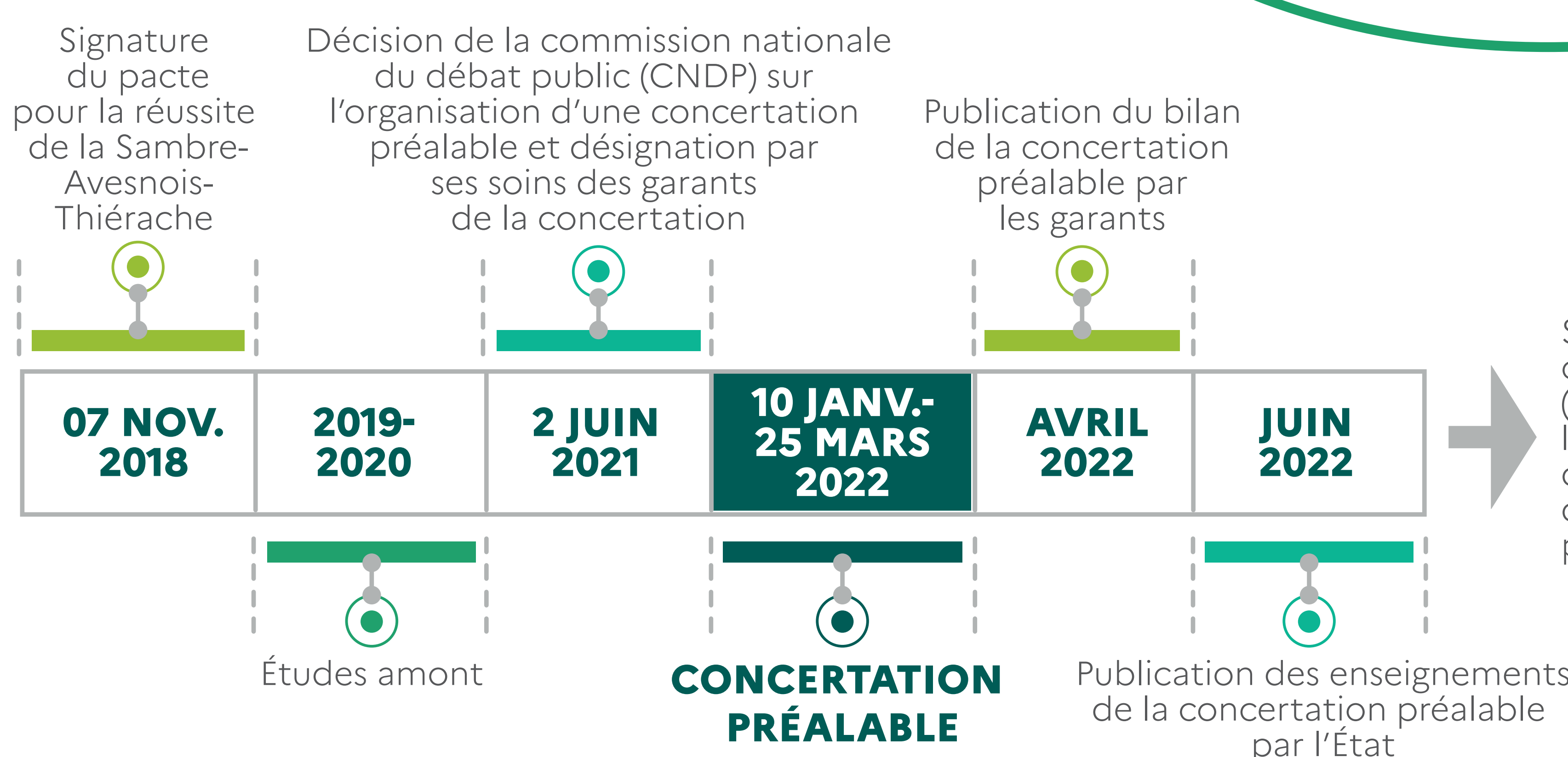
— Limite départementale  
••••• Frontière franco-belge  
— RN2 - section à 2 voies  
= RN2 - section à 2x2 voies

— Autoroute  
— Autres axes routiers  
— Ligne TER  
— Voie navigable

LA CONCERTATION  
PUBLIQUE PRÉALABLE,  
DU 10 JANVIER AU 25 MARS 2022,  
EST DÉCIDÉE PAR LA COMMISSION  
NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC



### OÙ EN SOMMES-NOUS ?







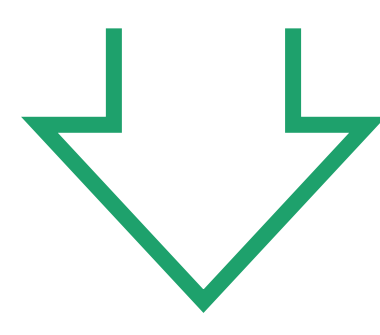
MISE À 2X2 VOIES  
ENTRE LAON  
ET AVESNES-SUR-HELPE

## LES SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

Les scénarios permettent de débattre d'un large éventail de solutions.

### SCÉNARIO : « Fil de l'eau »

- **La mise aux normes environnementales de la RN2** (notamment le traitement des eaux de ruissellement de la chaussée) et **la sécurisation de certains carrefours**, restant à identifier
- Pas de tracé neuf ni d'élargissement de la chaussée actuelle
- **Vitesses limites autorisées** : 80 km/h (90 km/h dans les créneaux de dépassement existants), comme aujourd'hui
- **Accès autorisé** à tous les véhicules, y compris les engins agricoles, comme aujourd'hui



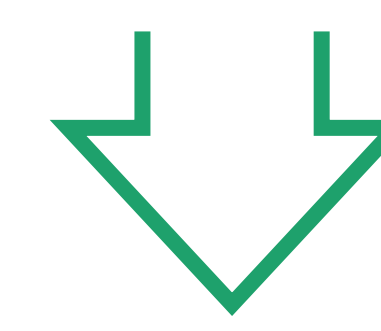
CORRESPOND À LA SITUATION  
« SANS RÉALISATION DU PROJET »



La mise aux normes environnementales est prévue dans tous les scénarios suivants.

### SCÉNARIO 1 : « Déviations de 7 communes et sécurisation du contournement de Laon »

- **Les déviations à 2 x 2 voies de 7 communes** : Froidmont-Cohartille, Vervins, Fontaine-lès-Vervins, Étréaupont, Froidestrées, La Capelle et La Flamengrie, sur des tracés neufs
- **La sécurisation du contournement de Laon** : uniformisation des vitesses, sécurisation des carrefours et mise aux normes environnementales
- Sur le reste du parcours, hors déviations et contournement de Laon, la RN2 est inchangée
- **Vitesses limites autorisées** : 80 ou 90 km/h selon les sections
- **Accès autorisé** à tous les véhicules, y compris les engins agricoles, en dehors des déviations



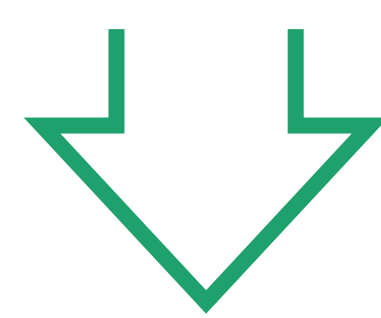
40 % DE L'ITINÉRAIRE EST AMÉNAGÉ  
7 COMMUNES AUJOURD'HUI TRAVERSÉES  
PAR LA RN2 SONT CONTOURNÉES



7 déviations aménagées à 2 x 2 voies (2 voies dans chaque sens), avec carrefours giratoires et terre-plein (ou séparateur) central, favorables en termes de sécurité routière.

### SCÉNARIO 2 : « 2 x 1 voie avec créneaux de dépassement »

- **L'aménagement de la RN2 à 2 x 1 voie** sur son tracé actuel, avec des créneaux de dépassement alternés
- **Les déviations de toutes les communes en 2 x 1 voie** sur des tracés neufs
- **Vitesses limites autorisées** : 90 ou 110 km/h selon les sections
- **Accès non autorisé** aux véhicules n'atteignant pas la vitesse de 70 km/h ; des itinéraires de substitution sont prévus à leur attention



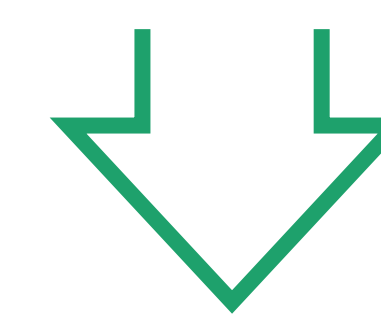
100 % DE L'ITINÉRAIRE EST AMÉNAGÉ  
TOUTES LES COMMUNES (SOIT 12) AUJOURD'HUI  
TRAVERSÉES PAR LA RN2 SONT CONTOURNÉES



Un aménagement à 2 x 1 voie (une voie dans chaque sens), avec carrefours giratoires et terre-plein central, favorables en termes de sécurité routière.

### SCÉNARIO 3-A : « 2 x 2 voies avec déviations des communes à chaussée bidirectionnelle »

- **L'aménagement de la RN2 à 2 x 2 voies** sur son tracé actuel
- **Les déviations de toutes les communes en route bidirectionnelle** (une voie dans chaque sens, sans terre-plein central) sur des tracés neufs
- **Vitesses limites autorisées** : 80 ou 90 km/h selon les sections
- **Accès autorisé** à tous les véhicules, sur tout l'itinéraire



100 % DE L'ITINÉRAIRE EST AMÉNAGÉ  
TOUTES LES COMMUNES (SOIT 12) AUJOURD'HUI  
TRAVERSÉES PAR LA RN2 SONT CONTOURNÉES



Un aménagement de la RN2 (hors déviations) à 2 x 2 voies avec carrefours giratoires et terre-plein central, favorables en termes de sécurité routière.

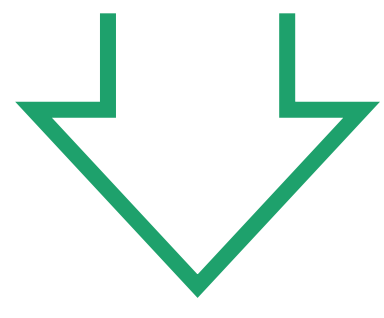




**MISE À 2X2 VOIES**  
ENTRE LAON  
ET AVESNES-SUR-HELPE

**SCÉNARIO 3-B : « 2 x 2 voies route non express »**

- **L'aménagement de la RN2 à 2 x 2 voies** sur son tracé actuel
- **Les déviations de toutes les communes à 2 x 2 voies** sur des tracés neufs
- La RN2 est aménagée en « **route non express** » : sa vitesse est plus réduite que le scénario suivant en « route express », ce qui permet l'accès à tous les véhicules
- **Vitesse limite autorisée** : 90 km/h
- **Accès autorisé** à tous les véhicules, y compris les engins agricoles, sur tout l'itinéraire



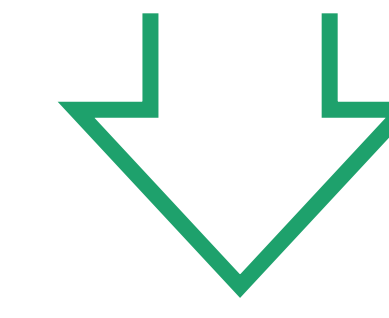
100 % DE L'ITINÉRAIRE EST AMÉNAGÉ  
TOUTES LES COMMUNES (SOIT 12) AUJOURD'HUI  
TRAVERSÉES PAR LA RN2 SONT CONTOURNÉES



Tout l'itinéraire est aménagé à 2 x 2 voies avec carrefours giratoires et terre-plein central, favorables en termes de sécurité routière. La RN2 a un statut de « route non express ».

**SCÉNARIO 3-C : « 2 x 2 voies route express »**

- **L'aménagement de la RN2 à 2 x 2 voies** sur son tracé actuel
- **Les déviations de toutes les communes à 2 x 2 voies** sur des tracés neufs
- **La RN2 est aménagée en « route express »** : sa vitesse est plus élevée que le scénario précédent en « route non express » ; l'accès est réglementé
- **Vitesses limites autorisées** : 90 ou 110 km/h selon les sections
- **Accès non autorisé** aux véhicules n'atteignant pas la vitesse de 70 km/h ; des itinéraires de substitution sont prévus à leur attention



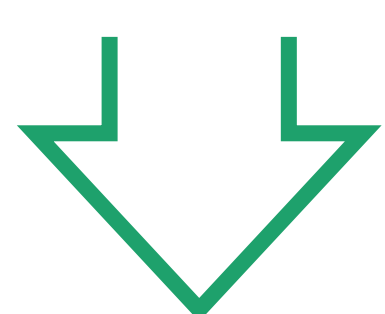
100 % DE L'ITINÉRAIRE EST AMÉNAGÉ  
TOUTES LES COMMUNES (SOIT 12) AUJOURD'HUI  
TRAVERSÉES PAR LA RN2 SONT CONTOURNÉES



Tout l'itinéraire est aménagé à 2 x 2 voies avec carrefours giratoires et terre-plein central, favorables en termes de sécurité routière. La RN2 a un statut de « route non express ».

**SCÉNARIO 4 : « 2 x 2 voies de type autoroutier »**

- **L'aménagement de la RN2 à 2 x 2 voies** sur son tracé actuel
- **Les déviations de toutes les communes à 2 x 2 voies** sur des tracés neufs
- La RN2 est une **autoroute non concédée**, c'est-à-dire sans péage et gratuite
- **Vitesses limites autorisées** : 110 km/h
- **Accès non autorisé** aux véhicules n'atteignant pas la vitesse de 70 km/h ; des itinéraires de substitution sont prévus à leur attention



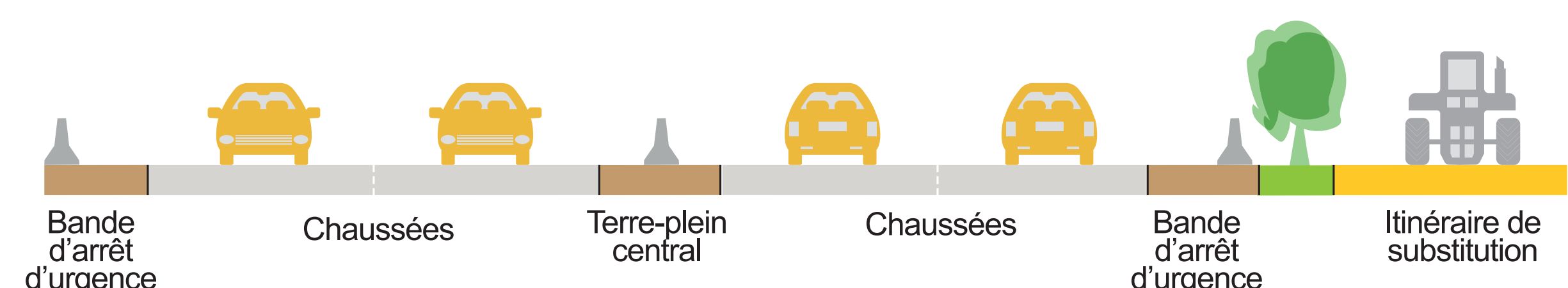
100 % DE L'ITINÉRAIRE EST AMÉNAGÉ  
TOUTES LES COMMUNES (SOIT 12) AUJOURD'HUI  
TRAVERSÉES PAR LA RN2 SONT CONTOURNÉES



Tout l'itinéraire est aménagé à 2 x 2 voies avec carrefours dénivelés et terre-plein central, favorables en termes de sécurité routière. La RN2 a un statut autoroutier.

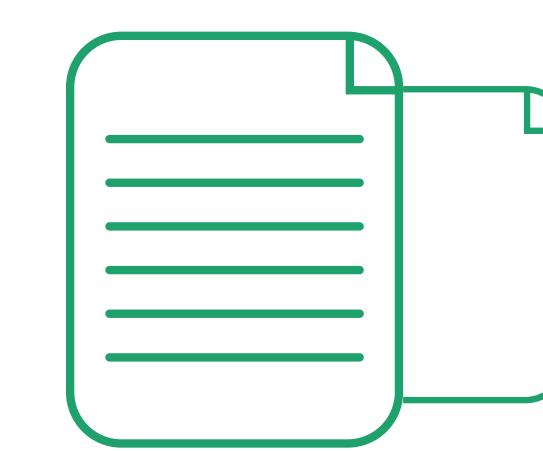
**ITINÉRAIRES DE SUBSTITUTION POUR LES VÉHICULES LENTS**

Dans les scénarios 2, 3-C et 4  
Ces itinéraires permettent la circulation de véhicules lents et sécurisent les mobilités douces (piétons, vélos...)



**À NOTER**

- Tous les scénarios ont leur point d'origine :  
– au sud à Étouvelles (commune située au sud de Laon)  
– au nord à Étroeuingt (commune située au sud d'Avesnes-sur-Helpe)
- Tous les scénarios sont réalisables par phases
- En raison du niveau de trafic sur la RN2, le scénario d'une autoroute à péage n'a pas été retenu, car il ne serait pas rentable économiquement



**POUR EN SAVOIR +  
SUR LES SCÉNARIOS  
Consultez le dossier  
de concertation  
sur rn2.fr**





MISE À 2X2 VOIES  
ENTRE LAON  
ET AVESNES-SUR-HELPE

## LA COMPARAISON DES SCÉNARIOS

La synthèse des caractéristiques techniques des scénarios et de leurs effets et impacts.

### LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES SCÉNARIOS

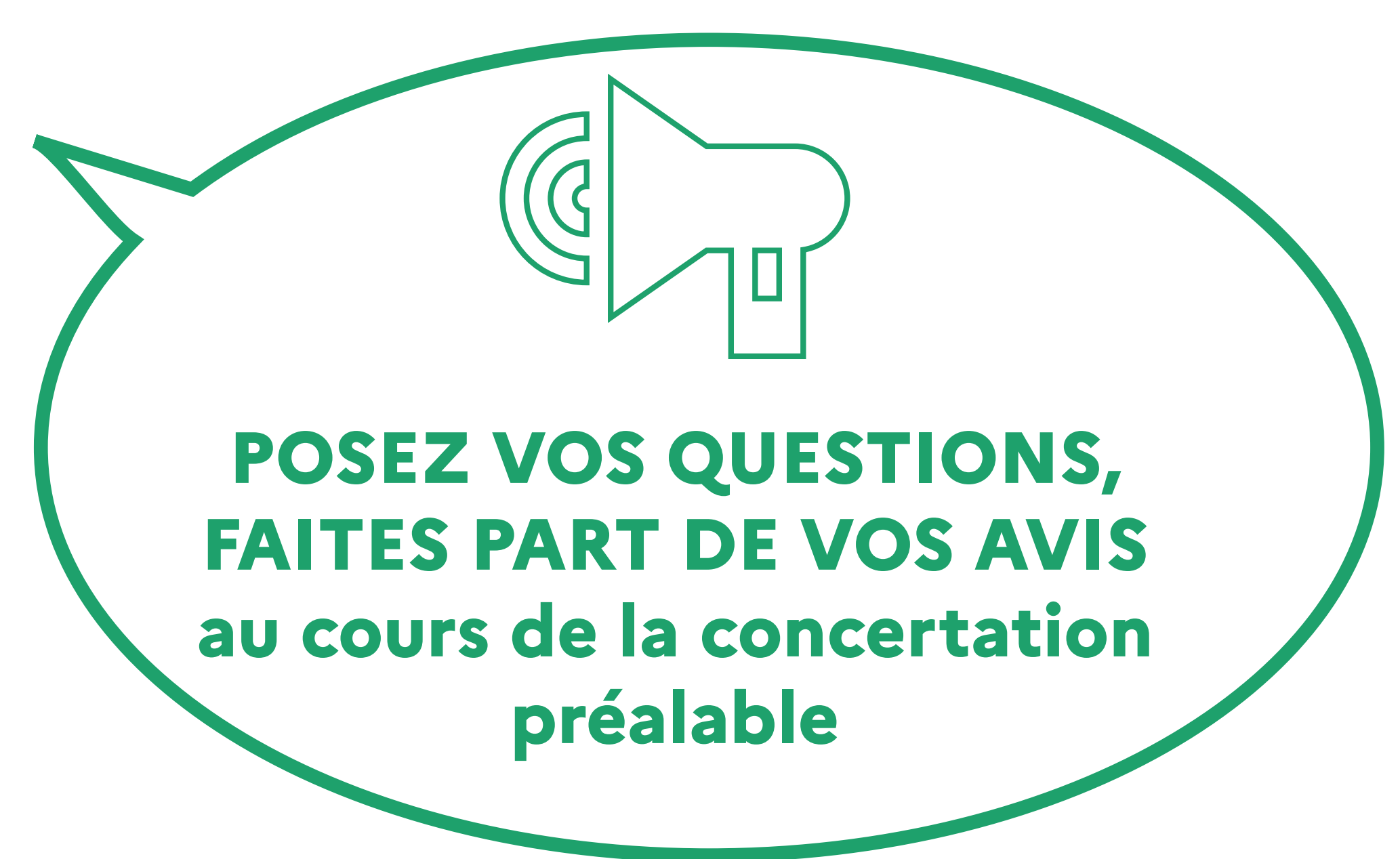
	SCÉNARIO 1	SCÉNARIO 2	SCÉNARIO 3-A	SCÉNARIO 3-B	SCÉNARIO 3-C	SCÉNARIO 4
AMÉNAGEMENTS COMPRIS DANS LE SCÉNARIO	RN2 à chaussée bidirectionnelle, avec déviations à 2 x 2 voies de 7 communes (Froidmont-Cohartille, Vervins, Fontaine-lès-Vervins, Étréaupont, Froidestrées, La Capelle et La Flamengrie) et sécurisation du contournement de Laon	2 x 1 voie avec créneaux de dépassement alternés	2 x 2 voies avec déviations des communes à chaussée bidirectionnelle	2 x 2 voies « route non express »	2 x 2 voies « route express »	2 x 2 voies de type autoroutier
POURCENTAGE DE L'ITINÉRAIRE ENTRE LAON ET AVESNES-SUR-HELPE AMÉNAGÉ	40 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
NOMBRE DE COMMUNES CONTOURNÉES	7	Toutes (soit 12)	Toutes (soit 12)	Toutes (soit 12)	Toutes (soit 12)	Toutes (soit 12)
CARACTÉRISTIQUES DES CARREFOURS ET PRÉSENCE D'UN TERRE-PLEIN CENTRAL	Carrefours sécurisés dans le contournement de Laon Carrefours à niveau aménagés et terre-plein central dans les déviations	Carrefours aménagés à niveau et terre-plein central	Carrefours aménagés à niveau et terre-plein central sur le tracé actuel de la RN2 Déviations à chaussée bidirectionnelle sans terre-plein central	Carrefours aménagés à niveau et terre-plein central	Carrefours aménagés à niveau et terre-plein central	Carrefours dénivelés (par au-dessus ou par en dessous) et terre-plein central
VITESSES LIMITES AUTORISÉES						
ACCÈS AUX VÉHICULES LENTS SUR LA RN2, DONT ENGINES AGRICOLES	Accès autorisé	  Mise en place d'itinéraires de substitution	Accès autorisé	Accès autorisé	  Mise en place d'itinéraires de substitution	  Mise en place d'itinéraires de substitution

### LA COMPARAISON DES EFFETS ET DES IMPACTS

		SCÉNARIO FIL DE L'EAU Mise aux normes environnementales de la RN2 (traitement des eaux de ruissellement de la chaussée)	SCÉNARIO 1 Déviations de 7 communes et sécurisation du contournement de Laon	SCÉNARIO 2 2 x 1 voie avec créneaux de dépassement alternés	SCÉNARIO 3			SCÉNARIO 4 2 x 2 voies de type autoroutier
					3-A 2 x 2 voies avec déviations des communes à chaussée bidirectionnelle	3-B 2 x 2 voies « route non express »	3-C 2 x 2 voies « route express »	
Effets sur les conditions de déplacements, le désenclavement et la desserte du territoire	Sécurité des déplacements							
	Facilité d'accès au territoire (points d'échanges en moyenne)		1 tous les 1,5 km	1 tous les 3 km	1 tous les 2,5 km	1 tous les 3 km	1 tous les 3 km	1 tous les 5 km
	Gain de temps entre Laon et Avesnes-sur-Helpe par rapport à aujourd'hui		Environ 20 minutes	Environ 20 minutes	Environ 20 minutes	Entre 25 et 30 minutes	Entre 25 et 30 minutes	Environ 30 minutes
	Apport aux mobilités douces							
Effets et impacts sur l'environnement, le cadre de vie des habitants et l'activité agricole	Impacts sur la faune et la flore							
	Impacts sur les continuités écologiques							
	Impacts sur le paysage et le patrimoine							
	Mise aux normes environnementales							
	Amélioration du cadre de vie pour les riverains actuels de la RN2							
	Amélioration de la qualité de l'air pour les riverains actuels de la RN2							
	Amélioration de l'ambiance sonore pour les riverains actuels de la RN2							
	Consommation d'espace (artificialisation des sols)							
Perturbation des cheminements agricoles								
Émissions de gaz à effet de serre (en attendant la décarbonation du parc de véhicules)								
Coûts (en millions d'euros TTC)		30 à 50	350 à 400	625 à 725	500 à 575	675 à 775	800 à 900	900 à 1 000

#### À NOTER

- 4 principaux enjeux sont identifiés aujourd'hui : le rôle essentiel de l'activité agricole, une grande richesse écologique du territoire, la présence de monuments historiques protégés et les questions de bruit et de qualité de l'air pour les riverains de la RN2
- La concertation préalable permet de recueillir avis et points d'attention sur l'environnement humain et naturel
- La future étude d'impact sur l'environnement précisera les mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet





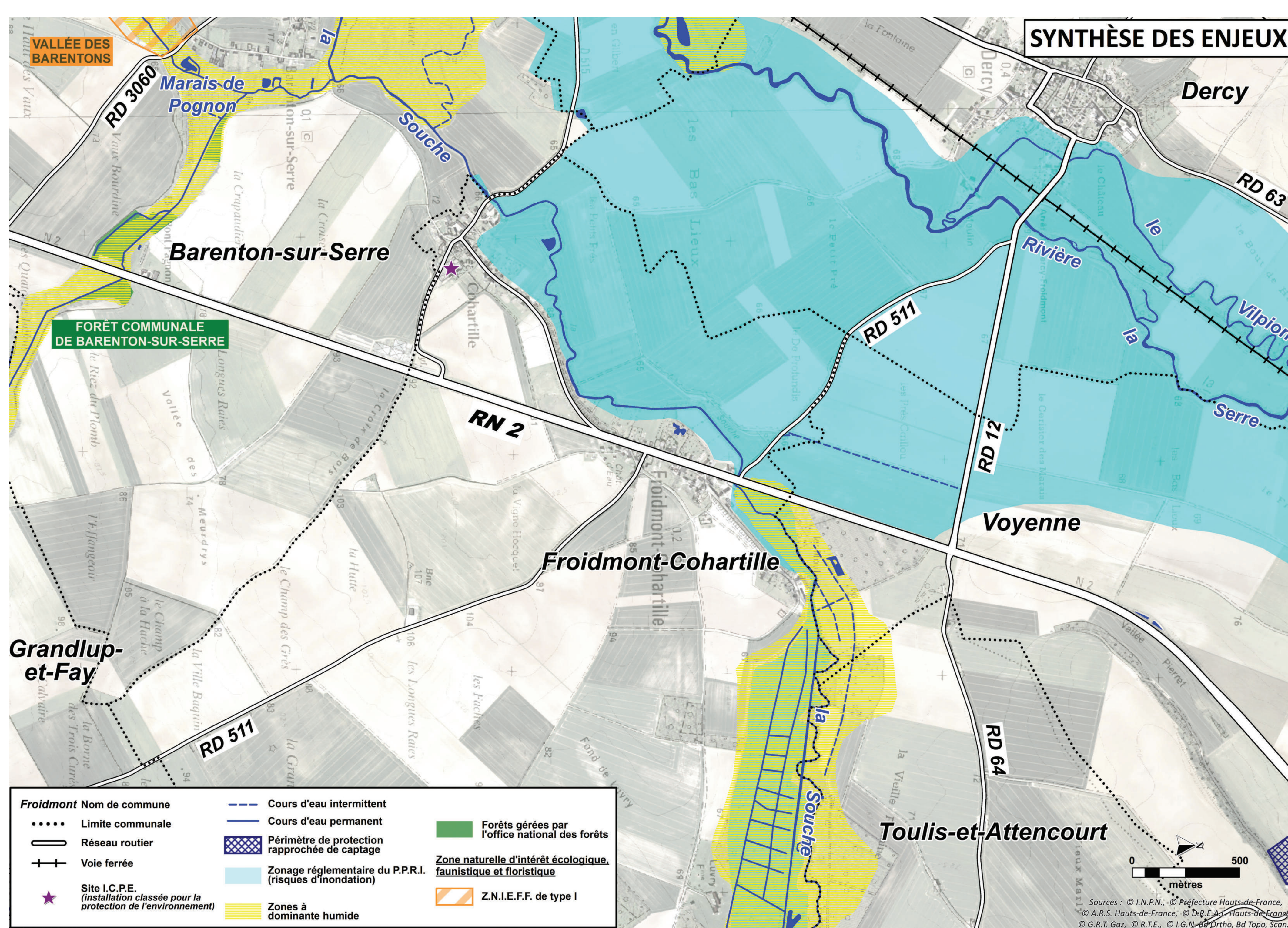


MISE À 2X2 VOIES  
ENTRE LAON  
ET AVESNES-SUR-HELPE

## LE CONTOURNEMENT DE FROIDMONT-COARTILLE

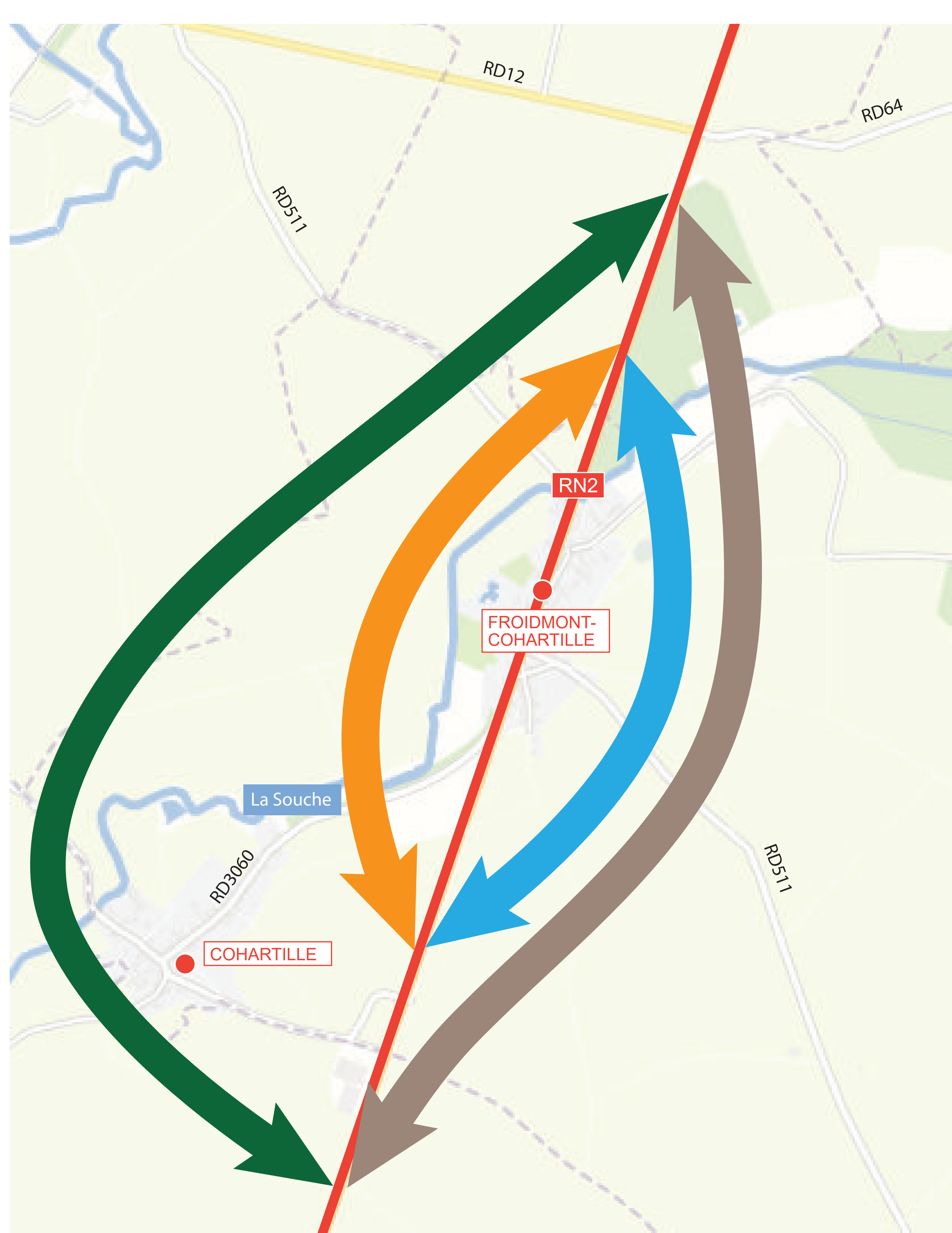
Il pourrait constituer, avec le contournement de La Capelle, un aménagement prioritaire dans le calendrier de réalisation du projet.

### LES PRINCIPAUX ENJEUX



- **Un réseau hydrographique dense**, et des aménagements réglementés par un plan de prévention du risque inondation (PPRI)
- **Des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques**, permettant le déplacement des espèces, liés notamment au cours d'eau de la Souche
- **Une zone humide** le long de la vallée de la Souche
- **Des enjeux pour l'activité agricole**, les terres agricoles représentant près de 90 % de l'occupation du sol
- **La question du bruit** à prendre en compte dans la suite des études

### LES FUSEAUX DE PASSAGE PRESSSENTIS



Des principes de contournement par l'ouest ou par l'est.

POUR EN SAVOIR +  
ET FAIRE PART DE  
VOTRE CONNAISSANCE  
DU SECTEUR, DE VOS  
SOUHAITS ET DE VOS  
POINTS D'ATTENTION

L'ATELIER DE CONCERTATION  
LE 15 FÉVRIER 2022  
salle polyvalente  
à Grandlup-et-Fay, 18h

- ←→ Fuseau long Ouest
- ←→ Fuseau court Est
- ←→ Fuseau court Ouest
- ←→ Fuseau long Est



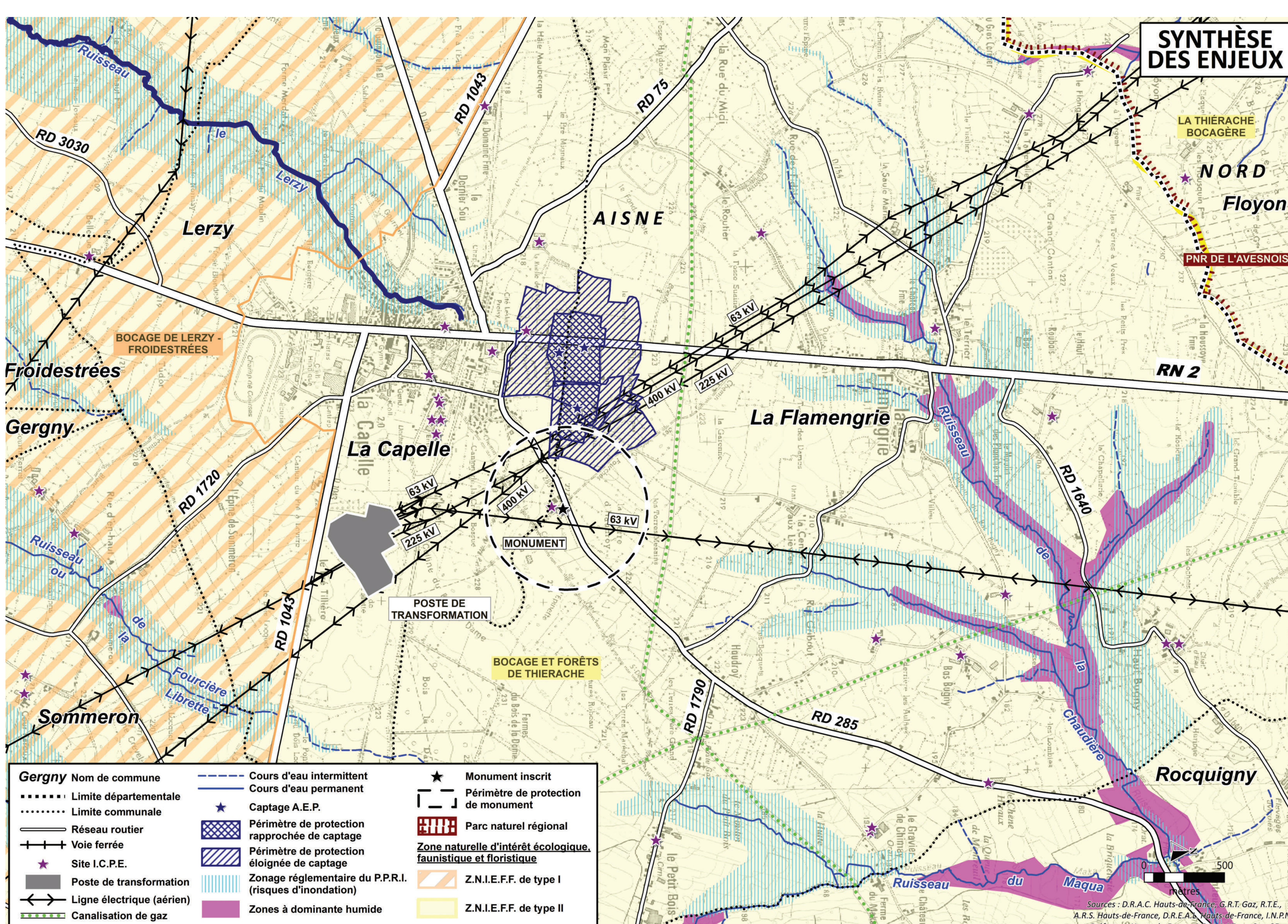


MISE À 2X2 VOIES  
ENTRE LAON  
ET AVESNES-SUR-HELPE

## LE CONTOURNEMENT DE LA CAPELLE

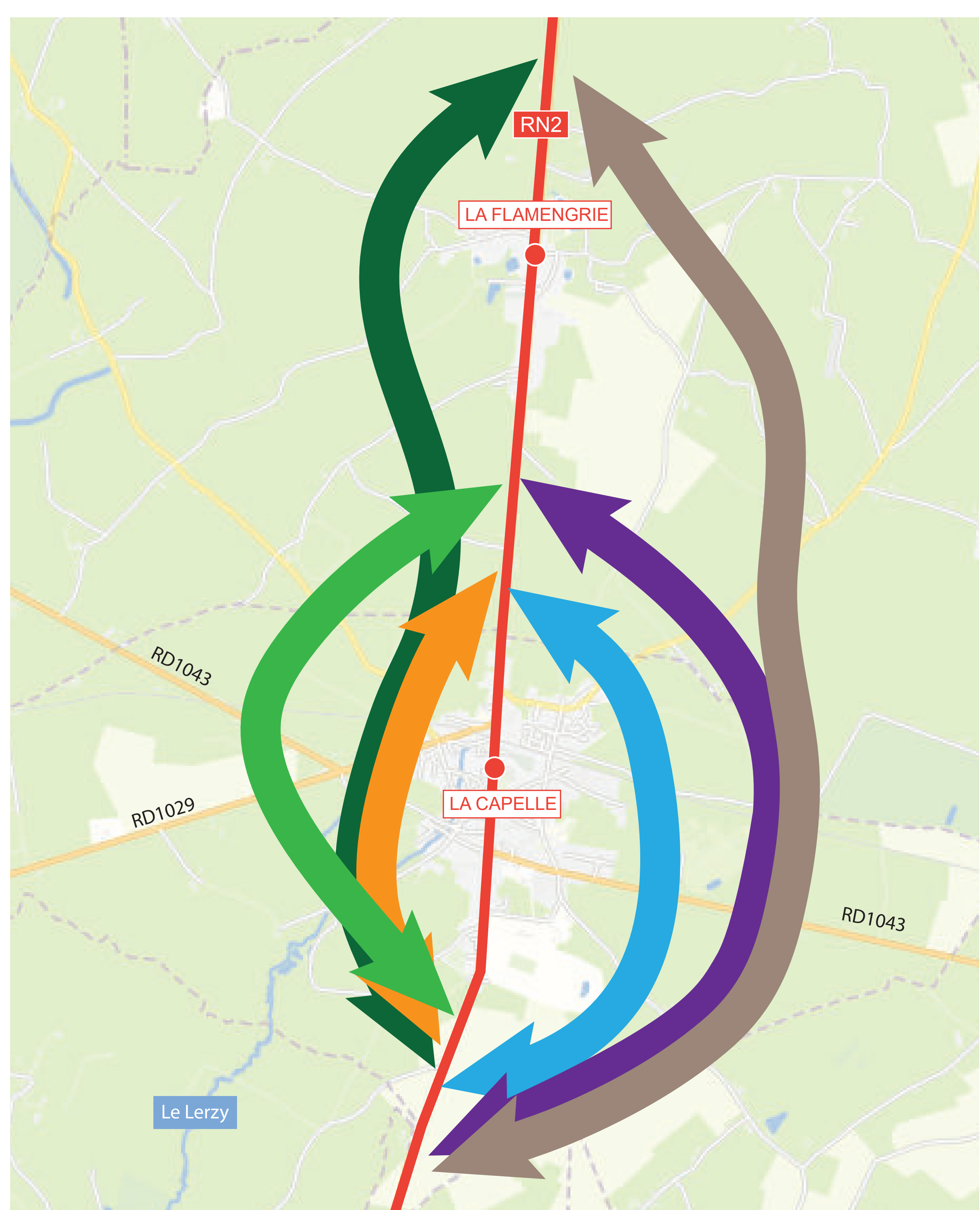
Il pourrait constituer, avec le contournement de Froidmont-Cohartille, un aménagement prioritaire dans le calendrier de réalisation du projet.

### LES PRINCIPAUX ENJEUX



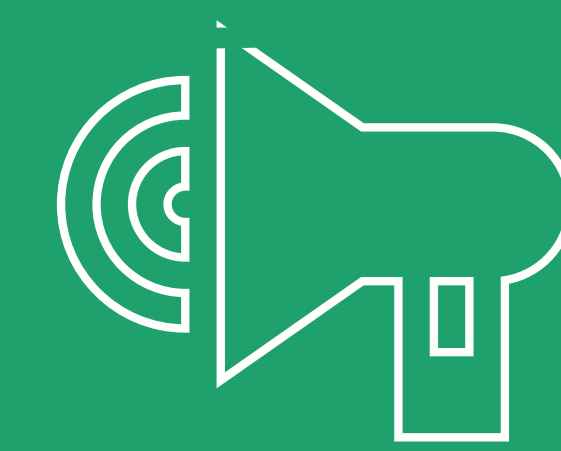
- **Des réservoirs de biodiversité et plusieurs corridors écologiques**, permettant le déplacement des espèces, liés aux cours d'eau, au bocage et aux forêts
- **Un grand nombre d'espèces protégées**, notamment d'oiseaux, d'amphibiens et de chauve-souris
- **Des zones potentiellement humides**, dont la présence devra être vérifiée par des prospections sur le terrain
- **La présence de monuments historiques** : monument de **La Pierre d'Haudroy**, commémorant le cessez-le-feu de la première guerre mondiale, **églises fortifiées**
- **Des zones de présomption archéologique** (présence présumée de vestiges archéologiques) à La Capelle et à La Flamengrie
- **Des enjeux pour l'activité agricole**, l'élevage bovin laitier étant majoritaire et le lait destiné à la transformation en fromage Maroilles, importante appellation d'origine protégée (AOP) de la région
- **La question du bruit** à prendre en compte dans la suite des études

### LES FUSEAUX DE PASSAGE PRESSSENTIS



Des principes de contournement par l'ouest ou par l'est. Les fuseaux longs permettent de dévier à la fois La Capelle et La Flamengrie.

POUR EN SAVOIR +  
ET FAIRE PART DE  
VOTRE CONNAISSANCE  
DU SECTEUR, DE VOS  
SOUHAITS ET DE VOS  
POINTS D'ATTENTION



L'ATELIER DU 3 FÉVRIER 2022  
salle Docteur Hennebelle  
à La Capelle, 18h

- ←→ Fuseau médian Ouest
- ←→ Fuseau court Ouest
- ←→ Fuseau long Ouest
- ←→ Fuseau court Est
- ←→ Fuseau médian Est
- ←→ Fuseau long Est